Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_05-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation :
26 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**6**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **lundi six juillet deux mille vingt-six à vingt heures,** les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Fairouz SAID (pouvoir à Mme Agnès CASSIN).

ETAIENT ABSENTS : Mme Gwennaëlle PORS, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

DÉLIBÉRATION N°2026_09_05
PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNE DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR ANNÉE 2026

Mme la Maire expose la demande de Christine Orain-Grovalet, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, en date 6 janvier 2026 concernant la participation de la commune de Trémargat au Fonds d'aide aux jeunes 2026.

Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles.

Une contribution financière volontaire peut-être versée par décision du conseil municipal, avec un montant librement défini, qui peut se situer entre 0,35 € et 0,40 €/habitant.

Mme la Maire précise, à titre indicatif, que la somme de 80,00 € a été versée pour l'année 2025.

Considérant que le nombre d'habitants est fixé à 186 selon le dernier recensement INSEE, Mme la Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_05-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le versement d'une participation au Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026.

FIXE le montant de cette participation à 80,00 € pour l'année 2026.

Le secrétaire de séance,
M. Matthieu APRIOU
1er Adjoint

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

MAIRIE DE TREMARGAT
22110